

Inspection and extracts

(5) The Register and indices established under this section shall be in the prescribed form and shall at all reasonable times be open to inspection, and any person is entitled to make copies of or take extracts from the Register.

(5) Le registre tenu et les index établis en vertu du présent article doivent être conformes à la formule prescrite et être, à toute heure raisonnable, accessibles au public; toute personne a le droit de copier le registre ou d'en tirer des extraits.

Accès

51. (1) Subsections 57(1) and (2) of the said Act are repealed and the following substituted therefor:

51. (1) Les paragraphes 57(1) et (2) de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Registration of grant of interest in copyright

57. (1) Any grant of an interest in a copyright, either by assignment or licence, may be registered in the Register of Copyrights at the Copyright Office, on production to the Copyright Office of the original instrument or a certified copy thereof and on payment of the prescribed fee.

57. (1) Toute concession d'un intérêt dans un droit d'auteur, par cession ou par licence, peut être enregistrée dans le registre des droits d'auteur au Bureau du droit d'auteur, sur production à ce Bureau de l'acte original ou d'une copie certifiée de cet acte, et sur paiement de la taxe prescrite.

Enregistrement d'une concession d'intérêt dans un droit d'auteur

(2) Subsection 57(4) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

(2) Le paragraphe 57(4) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Rectification of Register by the Court

(4) The Federal Court may, on application of the Registrar of Copyrights or of any person aggrieved, order the rectification of the Register of Copyrights under this Act by

(4) La Cour fédérale peut, sur demande du registraire des droits d'auteur ou sur demande de toute personne lésée, ordonner la rectification d'un enregistrement de droit d'auteur effectué en vertu de la présente loi :

Rectification des registres par la Cour

- (a) the making of any entry wrongly omitted to be made in the Register,
- (b) the expunging of any entry wrongly made in or remaining on the Register, or
- (c) the correction of any error or defect in the Register,

- a) soit en y faisant une inscription qui a été omise du registre par erreur;
- b) soit en radiant une inscription qui a été faite par erreur ou est restée dans le registre par erreur;
- c) soit en corrigeant une erreur ou un défaut dans le registre.

and any rectification of the Register under this subsection shall be retroactive from such date as the Court may order.

Pareille rectification du registre a effet rétroactif à compter de la date que peut déterminer la Cour.

52. Section 61 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

52. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Clerical errors do not invalidate

61. Clerical errors that occur in the framing or copying of an instrument shall not be construed as invalidating the instrument, but when discovered they may be corrected under the authority of the Minister.

61. Les erreurs d'écriture qui se glissent dans la rédaction ou dans la copie d'une pièce quelconque ne peuvent être considérées comme invalidant la pièce; mais, lorsqu'elles sont découvertes, elles peuvent être corrigées sous l'autorité du ministre.

Les erreurs d'écriture n'entraînent pas l'invalidation

53. (1) Subsection 10(1) of the Canada Business Corporations Act is repealed and the following substituted therefor:

53. (1) Le paragraphe 10(1) de la Loi sur les sociétés par actions est abrogé et remplacé par ce qui suit :